



Département
des Landes

Arrêté publié le 18 novembre 2025 sur le site internet de la collectivité

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 040-22400018-20251118-DCPU_19_2025-AR



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 19-2025

ARRETE

PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET D'UNE PASSERELLE SUR LA COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE - LOT N°2 : PASSERELLE

2025UTDNO0387

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu les articles R. 2124-1, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 et R2185-1 du Code de la commande publique,
- Considérant que les offres reçues pour le lot n°2 : « Passerelle » sont disparates et ne permettent pas une analyse juste, les besoins du département doivent être redéfinis,
- Considérant ce motif d'intérêt général,
- Sur proposition de Madame la Directrice de la Commande Publique, et de Monsieur le Directeur des Mobilités et Infrastructures,

DECIDE

Article 1 : de ne pas donner suite pour motif d'intérêt général à la procédure de consultation relative aux travaux d'aménagement d'une voie verte et d'une passerelle sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle pour le lot n°2 : Passerelle, qui prévoyait une date de remise d'offre le 21 Juillet 2025.

Article 2 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, **18 NOV. 2025**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : marchespublics@landes.fr

landes.fr